

ATTESTATION DE PROPRIETE

Le soussigné, Maître RAZANADRAKOTO William James, Notaire à la résidence d'Antananarivo, (MADAGASCAR),

Sur présentation des pièces suivantes :

- Certificat de situation juridique en date du 06 septembre 2006 ;

- Duplicata du titre foncier justifiant du mode d'acquisition, à savoir :

- acte de vente sous seing privé en date du 07 septembre 1999, enregistré au Bureau de Nosy Be le 14 novembre 1999 sous F° 134 n° 14-AC/19,
- avenant sous seing privé du 01 juillet 2001 , enregistré au Bureau de Nosy Be le 25 avril 2002 sous F° 62 n° 565 AC/21,

Et sur confirmation de Monsieur le Conservateur de la Propriété Foncière de Nosy Be,

Le tout inscrit à la Conservation Foncière de Nosy Be le 02 septembre 2002 , dép. vol. 07 n° 126.

Atteste que la propriété dite « LES HAUTS D'ANDILANA » titre foncier n° 1900-BO sise à Nosy Be, d'une contenance de 16 Ha 94 A 41 Ca, consistant en un terrain à bâtir,

Appartient jusqu'à ce jour à la Société Malgache de Promotion et d'Investissement (S.M.P.I.) société à responsabilité limitée au capital de 10.000.000FMG, ayant son siège social à Ambatoloaka, BP 26, Nosy Be, représentée par son Gérant statutaire Monsieur Marcel CHASTAN.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et passé à Antananarivo, en l'étude sise au 45, Rue Dr Rajaonah, Ankadifotsy,

L'an deux mil sept

Et le QUATORZE MAI

